



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
DU 23 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant assemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FONTENAILLE.

Présents : Mr FONTENAILLE Dominique, Mme BOULANGER Michèle, Mme BROUSSAUD Martine, Mme CATUSSE Eveline, Mr CHEVALIER Gilles, Mr DA SILVA Victor, Mme DUPUIS Renée, Mme DURAND Dominique, Mme FORCADE Dominique, Mme LUCAS Olivia, Mr POLIZZI David, Mme RANC Nicole.

Absents excusés : Mme CHESNEAU Marie-Claude, Mr COURTIAL Gilles, Mr FAURE Patrick, Mme RAGEAU Anne-Marie, Mme ROUSSEAU Dominique.

TARIFS DU CCAS POUR L'ANNEE 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'évolution des indices sur 12 mois ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale de fixer la revalorisation des tarifs de ses services,

Considérant qu'il convient d'appliquer sur les tarifs de l'année 2020 le pourcentage d'augmentation selon la catégorie de prestation servie pour déterminer le tarif de chaque prestation pour l'année 2021 ;

Le Conseil d'Administration,

APRES DELIBERATION ET A L'UNANIMITE

APPROUVE l'actualisation des tarifs du CCAS pour l'année 2021 comme suit :

ACTUALISATION DES TRANCHES DE REVENUS POUR LES SERVICES AUX RETRAITES : GRILLE GENERALE

Actualisation effectuée sur la base du plafond de ressources pour l'attribution de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) :

Personne seule : plafond annuel = 10.838,40 € (903,20 € / mois) *

Couple : plafond annuel = 16.826,64 € (1.402,22€ / mois)

*Plafond de ressources actualisé au 1er/01/20.

Tranche de revenus	Personne seule	Couple	Taux de prise en charge du CCAS	Part de l'utilisateur
A	903,20 ou moins	1402,22 ou moins	80%	20%
B	903,21 à 993,53	1402,23 à 1542,45	70%	30%
C	993,54 à 1083,86	1542,46 à 1682,68	60%	40%
D	1083,87 à 1174,19	1682,69 à 1822,91	50%	50%
E	1174,20 à 1264,52	1822,92 à 1963,14	40%	60%
F	1264,53 à 1354,85	1963,15 à 2103,37	30%	70%
G	1354,86 à 1445,18	2103,38 à 2243,60	20%	80%

Aucune prise en charge au-delà de la tranche G.

Ces tranches de revenus sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Cette grille de prise en charge s'applique aux prestations suivantes du CCAS, en totalité :

- Repas au restaurant de la RPA
- Service d'entretien des appartements de la RPA
- Repas à domicile 7 jours sur 7
- Petits dépannages et jardinage à domicile

- Service de transport et accompagnement individuel
- Mandats attribués annuellement
- L'assistance informatique

Et partiellement, selon des tranches définies par le Conseil d'administration, aux prestations suivantes :

- Sorties des retraités

A - CALCUL SPECIFIQUE POUR LES COUPLES MARIÉS DONT L'UN EST HÉBERGÉ EN EHPAD

Lorsqu'un membre du couple est hébergé en EHPAD, sur présentation des justificatifs appropriés, le calcul sera effectué sur le seul revenu de la personne restant au domicile.

B- CALCUL SPECIFIQUE POUR LES PERSONNES RETRAITEES AYANT UNE PERSONNE A CHARGE

Lorsqu'une personne ou un couple retraité justifie d'une personne à charge, le taux de prise en charge est calculé sur l'ensemble des revenus des personnes présentes au foyer, au même titre que les familles prises en charge par le CCAS.

C- ACTUALISATION DES TARIFS DU CCAS

Les tarifs du CCAS suivront en 2021 l'évolution suivante, basée sur les indices INSEE correspondants :

- Restauration : indice de majoration 0%. Pas de majoration
- Prestations de services : +1,15%
- Loisirs : +0,91%

Base services publics. Indice de Référence des Loyers (IRL) :

- Studios RPA : Pas de majoration
- F2 RPA : +0,66%
- Parkings : +0,66%
- Hébergement d'urgence : indice de majoration +0,66% applicable au 1^{er} janvier 2021

I. LOYERS DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES ALPHONSE DAUDET

Applicables au 1^{er} juillet 2021 : + 0,66% sur F2 et les parkings

Type	2020	2021
F1	666,00 €	666,00 €
F2	727,34 €	732,15 €
Parking	38,54 €	38,80 €

II. TARIFS DU RESTAURANT ET DES REPAS LIVRES + 0%

Tranches de revenus	Tarif unique restauration 2020	Tarif unique restauration 2021
A	1,96 €	1,96 €
B	2,94 €	2,94 €
C	3,92 €	3,92 €
D	4,90 €	4,90 €
E	5,88 €	5,88 €
F	6,86 €	6,86 €
G	7,84 €	7,84 €
Hors PEC	9,80 €	9,80 €

III. REPAS A THEME AU RESTAURANT DE LA RPA ALPHONSE DAUDET : 0%

Tarif 2020	Tarif 2021
13,64 €	13,64 €

IV. TARIFS DES REPAS DU PERSONNEL COMMUNAL

Repas servis en mode self, facturés à la commune : 0%

Tarif 2020	Tarif 2021
4,56 €	4,56 €

V. PRIX DES BOISSONS AU RESTAURANT DE LA RPA ALPHONSE DAUDET : +0%

Boissons alcoolisées	Tarifs 2020	Tarifs 2021	Boissons non alcoolisées	Tarifs 2020	Tarifs 2021
Kir royal	4,65 €	4,65 €	25cl jus d'orange	0,72 €	0,72 €
Kir vin blanc cassis	2,10 €	2,10 €	33cl eau minérale	0,46 €	0,46 €
25cl vin rouge Appellation	2,35 €	2,35 €	café	0,72 €	0,72 €
25cl vin rosé Appellation	2,35 €	2,35 €	thé	0,72 €	0,72 €
25cl vin blanc Appellation	2,35 €	2,35 €	infusion	0,72 €	0,72 €
75cl vin rouge Appellation	7,11 €	7,11 €			
75cl blanc Appellation	7,11 €	7,11 €			
75cl rosé Appellation	7,11 €	7,11 €			
Champagne	23,79 €	23,80 €			
Bière	2,10 €	2,10 €			
Cidre	2,10 €	2,10 €			

VI. PETIT DEJEUNER A LA R.P.A. : 0%

Tarif 2020	Tarif 2021
2,03 €	2,03 €

VII. SERVICE DE BUANDERIE DE LA R.P.A.

Lavage séchage + produits lessiviels inclus. Majoration 2021 + 1,15%

Par	Tarif 2020	Tarif 2021
machine	1,68 €	1,70 €

VIII. SUPPLEMENT FORFAIT MACHINE A LAVER LE LINGE : Pas de majoration en 2021

Forfait	2020	2021
mensuel	28,60 €	28,60 €

Pour les appartements équipés par le résident d'une machine à laver le linge :
Tarif buanderie X2X2x52/12

IX. SERVICE DE GROS ENTRETIEN DES APPARTEMENTS A LA RPA : + 1,15%

Tarif 2020	Tarif 2021
12,49	12,63

X. SERVICE D'ENTRETIEN DES APPARTEMENTS DE LA RPA. : + 1,15%

Tranches de revenus	Tarif horaire 2020	Tarif horaire 2021	Tarif horaire 2021 arrondi
A	2,52 €	2,547	2,55
B	3,78 €	3,820	3,82
C	5,04 €	5,094	5,09
D	6,30 €	6,367	6,37
E	7,55 €	7,641	7,64
F	8,81 €	8,914	8,91
G	10,07 €	10,188	10,18
Hors PEC	12,590 €	12,735	12,74

XI. MOYENS D'ACCES A LA R.P.A. : + 1,15%

Type	Tarif 2020	Tarif 2021
Badge	19,72	19,95
Emetteur	68,85	69,65

XII. LOCATION CHAMBRE D'HOTES A LA R.P.A : + 1,15%

Nuitée	Tarif 2020	Tarif 2021
unité	25,76 €	26,05 €

Une nuitée est calculée de 14H00 au lendemain 11h00

XIII. PARKING VISITEURS PAR NUITEE : + 1,15%

Place	Tarif 2020	Tarif 2021
unité	4,10 €	4,15 €

XIV. ETE CHALEUREUX : Taux de prise en charge par le CCAS : + 1,15%

Tranche de revenus	Taux de prise en charge
A	100%
B	100%
C	80%
D	70%
E	60%
F	50%
G	40%

Au-delà de la tranche G, le tarif appliqué est le suivant :

Prestation	Tarif 2020	Tarif 2021
Courses	2,91 €	2,94 €
Appels téléphoniques 7 jours sur 7	0,51 €	0,52 €
Visites à domicile 5 jours sur 7	1,07 €	1,08 €

XV. PETITS DEPANNAGES ET JARDINAGE : + 1,15%

Tranches de revenus	Taux de prise en charge CCAS	2020		2021			
		Tarif facturé aux usagers 1ère heure	Tarif facturé aux usagers 2ème heure	Tarif facturé aux usagers 1ère heure	Tarif 1ère heure arrondi	Tarif facturé aux usagers 2ème heure	Tarif 2ème heure arrondi
A	80%	6,78 €	4,79 €	6,856	6,86	4,846	4,85
B	70%	10,17 €	7,19 €	10,284	10,28	7,269	7,27
C	60%	13,56 €	9,58 €	13,713	13,71	9,692	6,69
D	50%	16,95 €	11,98 €	17,141	17,14	12,115	12,12
E	40%	20,34 €	14,37 €	20,569	20,57	14,537	14,57
F	30%	23,72 €	16,77 €	23,997	24,00	16,960	16,96
G	20%	27,11 €	19,16 €	27,425	27,43	19,383	19,38
Hors prise en charge	0%	33,89 €	23,95 €	34,281	34,28	24,229	24,23

Intervention du CCAS limitée à 300 € par an et par foyer.

XVI. SERVICE INFORMATIQUE A DOMICILE : +1,15%

Tranches de revenus du C.C.A.S.	Taux de prise en charge CCAS	2020		2021			
		Tarif facturé à l'utilisateur (1ère demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (2ème demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (1ère demi-heure)	Tarif 1ère 1/2 heure arrondie	Tarif facturé à l'utilisateur (2ème demi-heure)	Tarif 1/2 heure suivante arrondie
A	80%	3,39 €	2,77 €	3,433	3,43	2,800	2,80
B	70%	5,09 €	4,15 €	5,150	5,15	4,199	4,20
C	60%	6,79 €	5,54 €	6,867	6,87	5,599	5,60
D	50%	8,49 €	6,92 €	8,583	8,58	6,999	7,00
E	40%	10,18 €	8,30 €	10,300	10,30	8,399	8,40
F	30%	11,88 €	9,69 €	12,017	12,02	9,799	9,80
G	20%	13,58 €	11,07 €	13,733	13,73	11,198	11,20
Hors prise en charge	0%	16,97 €	13,84 €	17,167	17,16	13,998	14,00

Prestation facturée à la ½ heure sans excéder 2h par mois et par foyer

XVII. TRANSPORT ET ACCOMPAGNEMENT : + 1,15%

Tranches de revenus	Taux de prise en charge	Prix de l'heure année 2020	Prix de l'heure année 2021	Prix de l'heure arrondi
A	80%	1,26 €	1,278	1,28
B	70%	1,90 €	1,918	1,92
C	60%	2,53 €	2,557	2,56
D	50%	3,16 €	3,196	3,20
E	40%	3,79 €	3,835	3,84
F	30%	4,42 €	4,475	4,48
G	20%	5,06 €	5,114	5,11
Hors prise en charge	0%	6,32 €	6,392	6,39

XVIII. LIVRAISON DES COURSES LOURDES : +1,15%

Tarif 2020	Tarif 2021
0,71 €	0,72 €

XIX. MANDATS ACCORDES PAR LE C.C.A.S.

4 mandats dans l'année : Pâques, Eté, Saint Côme et Saint Damien, Noël. Ces mandats sont versés aux personnes comprises dans les tranches de ressources A à D selon le tableau ci-dessous :

Tranche de revenus	Allocations 2020	Allocations 2021
A	106,60 €	106,60 €
B	74,62 €	74,62 €
C	63,96 €	63,96 €
D	53,30 €	53,30 €

XX. COLIS DU CCAS :

Colis portés aux personnes titulaires de l'ASPA ou relevant de la tranche de revenus A :

Valeur du colis 2020	Valeur du colis 2021
30,00 €	30,00 €

Trois colis par an : Pâques, Saint Côme et Saint Damien, Noël.

XXI. COLIS ATTRIBUES AUX PERSONNES RETRAITEES VILLEBONNAISES EN MAISON DE RETRAITE

Colis portés aux personnes âgées Villebonnaises accueillies dans les maisons de retraite du Département de l'Essonne.

Valeur du colis 2020	Valeur du colis 2021
30,00 €	30,00 €

XXII. COLIS ATTRIBUES AUX PERSONNES RETRAITEES EN REMPLACEMENT DU REPAS DES AINES

Un colis en remplacement du repas des aînés aux personnes retraitées en perte d'autonomie : GIR 4, GIR 3, GIR 2 et GIR 1 (dossiers APA) :

Valeur du colis 2020	Valeur du colis 2021
30,00 €	30,00 €

XXIII. TARIFS DE L'ACTIVITE PISCINE SAISON 2021-2022 : +0,91%

Nombre de séances	VILLEBONNAIS			NON VILLEBONNAIS			
	Tarif 2020-2021	Tarif 2021-2022	Tarif arrondi 2021-2022	Nbre de séances	Tarif 2020-2021	Tarif 2021-2022	Tarif arrondi 2021-2022
10	63,61	64,179	64,20	10,00	71,00	71,646	71,65
15 dont une gratuite	89,06	89,850	89,85	15,00	106,50	107,469	107,47
20 dont une gratuite	120,86	121,940	121,95	20,00	142,00	143,292	143,29
25 dont deux gratuites	146,31	147,611	147,60	25,00	177,50	179,115	179,12
Ticket vendu à l'unité	6,36	6,418	6,42	Unité	7,10	7,165	7,17

AUTRES SERVICES**1) TRANCHES DE RESSOURCES POUR LE CALCUL DES PRISES EN CHARGE DU CCAS POUR LES FAMILLES**
Pas de majoration liée à l'évolution du coût de la vie sur les 12 derniers mois.

Tranche	Ressources de l'année 2019			Ressources de l'année 2020			Prise en charge du CCAS
A	259,84	ou	moins	259,84	ou	moins	80%
B	259,85	à	329,14	259,85	à	329,14	70%
C	329,15	à	398,44	329,15	à	398,44	60%
D	398,45	à	467,74	398,45	à	467,74	50%
E	467,75	à	537,04	467,75	à	537,04	40%
F	537,05	à	606,34	537,05	à	606,34	30%
G	606,35	à	675,64	606,35	à	675,64	20%

Aucune prise en charge au-delà du quotient G sauf cas particuliers après étude du CCAS.

Mode de calcul du Quotient

Revenus du foyer + prestations familiales - le loyer brut plafonné ou remboursement de l'accession à la propriété plafonné sur les mêmes bases : nombre de parts.

Calcul du nombre de parts

1 couple = 2 parts + 1 part par enfant à charge

1 personne seule + 1 enfant à charge = 3 parts (+ 1 part par enfant à charge)

1 part supplémentaire pour une personne handicapée au foyer

L'abattement pratiqué sur les ressources pour le loyer ou l'accession à la propriété sera plafonné selon le tableau ci-dessous.

Nbre pièces	Surface Moy. Habitable en m ²	Prix moyen loyer en € au m ² 2019	Prix moyen loyer en € au m ² 2020
1 pièce	27	21,00	21,40
2 pièces	46	15,50	16,10
3 pièces	64	13,50	13,80
4 pièces	75	13,10	13,80

(Source : Indicateur INSEE)

2) REDEVANCE MENSUELLE DES LOGEMENTS D'URGENCE

Redevance applicable hors contrat particulier : +0,66%

Année 2020	Année 2021
303,50 €	305,50 €

Les prises en charge du CCAS interviennent à partir d'une prestation de 10 € sous condition d'une présence de 90 jours au moins sur le territoire communal, sauf situation exceptionnelle pouvant être prise en compte par le Conseil d'Administration du CCAS.



Ainsi fait aux jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme
à Villebon-sur-Yvette le 23 novembre 2020,

Dominique FONTENAILLE
Président du C.C.A.S

Tarifs CCAS Villebon-sur-Yvette 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101200-20201123-DELCCAS20201151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2020